

Information, désinformation

Lettre ouverte au président de la FMH

L'éditorial du président de la FMH paru dans le Bulletin des médecins suisses le 9 avril 2003 [1] appelle un certain nombre de commentaires, car il s'agit là d'une réaction épidermique et quelque peu autoritaire qui nécessite à notre avis en tout cas quelques éclaircissements pour les autres membres de la FMH.

1. Cette démarche n'est pas le fait de la Société Suisse d'Orthopédie, mais le résultat d'un vote à l'issue d'une assemblée générale extraordinaire. Les membres ont alors décidé, à une écrasante majorité, de ne faire aucune déclaration écrite à l'intention de la FMH concernant la convention TARMED: 330 spécialistes sur 509 ont voté cette résolution. Il n'y a eu qu'une dizaine de voix contre. Cette décision a été largement distribuée auprès de tous les acteurs de la santé publique, mais également auprès de la presse. Puisque le conseil de rédaction du BMS n'a pas jugé opportun de publier le communiqué de presse ci-après, le voici:

2. «Le TARMED dans le domaine de l'assurance accident, invalidité et militaire (LAA, LAM et LAI) sera introduit d'ici le premier mai 2003. En tant que société menacée, la *Société Suisse d'Orthopédie* a rappelé à maintes reprises que l'introduction du TARMED ne pouvait se faire sans la signature d'une convention transitoire.

Considérant les menaces existentielles qui pèsent sur la chirurgie orthopédique avec l'introduction du TARMED (la plupart des demandes de corrections concernant les prestations orthopédiques sont restées lettre morte), la non-signature à ce jour de la convention citée plus haut, considérant également que le TARMED n'est introduit que dans les cabinets privés et non pas simultanément dans les hôpitaux comme le prévoyait la Chambre médicale, le Comité de la SSO a convoqué une *Assemblée générale extraordinaire* à Berne le 29 mars 2003 avec l'objectif de démontrer les conséquences et menaces de ce nouveau tarif et d'en expliquer à ses membres le contenu du contrat cadre et de ses annexes.

L'analyse a montré qu'en ce qui concerne les prestations de chirurgie orthopédique, le TARMED n'est pas conforme aux principes de

l'économie d'entreprise, que la stabilisation des coûts par cas avec une valeur du point qui change chaque mois présente une insécurité non négligeable pour la planification et que le contrat avec ses annexes revient tout simplement à un contrôle excessif de l'activité médicale. Par conséquent, le TARMED n'est rien d'autre qu'un instrument compliqué qui régleme même les compétences propres des sociétés de discipline médicale (formation postgraduée et continue, assurance de qualité, etc.).

Au vu de cette constatation, 330 *spécialistes en chirurgie orthopédique* (la participation a été de 68% sur 509 membres ordinaires) ont décidé de ne faire aucune *déclaration écrite* à l'intention de la FMH concernant la convention TARMED.

Cette prise de position est constructive, car la SSO propose en tant que société menacée d'élaborer un *tarif orthopédique conforme aux principes d'économie d'entreprise* qui permettra les négociations directes avec les assureurs.»

3. Le TARMED a été, il est vrai, accepté par l'ensemble du corps médical, par 68% des voix, sans qu'il soit possible de connaître le pourcentage d'acceptants parmi les chirurgiens, radiologues, cardiologues, etc. On nous demandait déjà, lors de cette première votation, d'approuver un tarif et ses applications sans que toutes les modalités d'application soient connues. Il existait même des conditions fixant un certain nombre de délais pour prendre en compte les préoccupations bien légitimes de bon nombre de spécialistes dits agressifs. Cette sorte de blanc-seing a néanmoins été acceptée par la majorité du corps médical suisse qui serait prêt et, là je refuse d'y croire, à acheter une voiture dont le moteur n'a jamais été testé.

4. Outre les réalités économiques bien préoccupantes liées au TARMED, son introduction dans les domaines LAA, LAM et LAI au 1^{er} mai prochain participe de la même dynamique que décrit ci-dessus, à savoir que le tarif est appliqué dès le 1^{er} mai 2003, le recensement subséquent de la valeur intrinsèque se termine le 18 mai et le reengineering II qui conditionne tout de même assez largement l'activité des chirurgiens, ne sera connu qu'à

1 Brunner HH. La FMH ou comment «mes amis sont parfois mes ennemis». Bull Méd Suisses 2003;84(15):666.

fin juin. Il s'agit là aussi à notre avis d'un processus démocratique quelque peu curieux et rarement utilisé lors des scrutins cantonaux ou fédéraux.

5. Depuis la réception des documents concernant le recensement de la valeur intrinsèque, le secrétariat de la SSO est assailli de demandes et d'interrogations diverses: Il semble en effet que bon nombre des prestations requises pour le titre FMH de chirurgie orthopédique ne figurent pas dans les prestations spécifiques à la chirurgie orthopédique. Il est ainsi possible de faire une ostéosynthèse de la malléole interne mais pas de la malléole externe. Je ne parle pas des collègues qui sont devenus, comme par enchantement, experts en chirurgie des lambeaux. Ainsi, 573 positions concernant l'appareil locomoteur faisant partie du programme de formation en chirurgie orthopédique, sont des prestations complémentaires pour lesquelles ils nous est demandé soit de faire état des droits acquis, soit de les valider dans le cadre de nos prestations de base.

Je vais en rester là, car ces remarques n'ont pas pour but de susciter la polémique, mais d'attirer une fois de plus l'attention et d'informer l'ensemble du corps médical suisse sur les incohérences et injustices du TARMED qui conduira à la disparition de bon nombre de chirurgiens orthopédistes dont la survie économique est très directement et rapidement menacée.

L'ensemble de ces arguments ont été largement débattus au cours de notre assemblée générale, les conséquences de la non-signature ont

été exposées à nos membres et ceux-ci, en toute connaissance de cause et dans un processus démocratique, ont pu exprimer leur vote. La Société Suisse d'Orthopédie et sa commission tarifaire vont donc s'atteler à un nouveau dialogue avec nos partenaires, dont nous n'excluons par ailleurs pas d'emblée la FMH.

Cette décision est le fait de la Société Suisse d'Orthopédie et, non comme affirmé dans l'éditorial, le fait d'un «certain groupement voulant jouer les kamikazes», mettant en demeure ses membres de ne pas participer au recensement de la valeur intrinsèque; il ne s'agit pas non plus «de médecins cadres égoïstes provenant de milieux hospitaliers, qui incitent leurs subordonnées à s'abstenir à fournir leurs données». Bien au contraire, les membres de la commission tarifaire, le Comité de la Société Suisse d'Orthopédie, sont préoccupés depuis fort longtemps par les menaces que fait peser le TARMED sur l'avenir de notre spécialité. Les menaces ont été reconnues par la FMH elle-même!

Une société de spécialistes a non seulement pour but de défendre des intérêts, mais aussi de faire connaître aux collègues les difficultés à venir pour la prise en charge de leurs malades orthopédiques. Elle ne devrait plus avoir à passer l'essentiel de son temps à discuter de questions tarifaires, mais plutôt à assumer la formation pré- et post-graduée, à assumer et contrôler la qualité des soins et à rendre la spécialité attractive si l'on ne veut pas se retrouver comme en France voisine avec un seul interne en formation chirurgicale, pour toute la région parisienne, pour l'année 2003.

*Prof. Dr méd. Michel Dutoit
Président de la Société Suisse d'Orthopédie*